

☐ Mobilisation et coopération ☐
Art et Culture
contre le COVID-19

Quels mesures et accompagnements
pour faire face à la crise ?

— Note de synthèse —
Juin 2020

Enquête Flash

Contacts

Enquête coordonnée par le groupe Observation de la Mobilisation Coopération Arts et Culture contre le Covid-19 (MCAC).

Traitement statistique, synthèse : Hyacinthe Chataigné (FEDELIMA), Bruno Colin (Opale/CRDLA Culture), Grégoire Pateau (UFISC)

Pour toute question relative au contenu de la synthèse :
Patricia Coler (UFISC)- coordination@ufisc.org
Grégoire Pateau (UFISC)- gregoire.pateau@ufisc.org

Pour toute question relative au traitement statistique des données :

Hyacinthe Chataigné (FEDELIMA)
hyacinthe.chataigne@fedelima.org

Enquête réalisée via la plateforme Gimic- www.gimic.org



En ce printemps 2020, l'UFISC, ses organisations membres et plusieurs organisations, réseaux et fédérations, s'associent et se mobilisent pour faire face à l'impact de l'épidémie de COVID-19.

Afin de compléter les résultats des enquêtes en ligne réalisées par divers groupements thématiques et régionaux, les acteur·trice·s culturel·le·s mobilisé·e·s collectivement face à la crise sanitaire du COVID-19 ont lancé une grande enquête flash, de rayonnement national et adressée à l'ensemble du champ culturel, dont nous présentons ici les premiers résultats.

L'objectif de cette enquête est d'affiner les réponses collectives qu'il convient d'apporter aux acteur·trice·s locaux·ales par le biais de mesures et d'accompagnements collectifs et individuels personnalisés et adaptés.

Nous sommes convaincu·e·s que seule une approche collective et concertée de l'analyse des problématiques rencontrées permettra de ne laisser personne « au bord de la route », dans le respect des principes d'intérêt général et de solidarité que nous défendons.

Cette enquête a été lancée le 17 avril et clôturée le 6 mai 2020. 1 115 structures, en grande majorité associatives et travaillant dans le champ du spectacle vivant, y ont répondu.

Cette note de synthèse présente des résultats généraux.

/// UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE « REPRÉSENTATIVE »

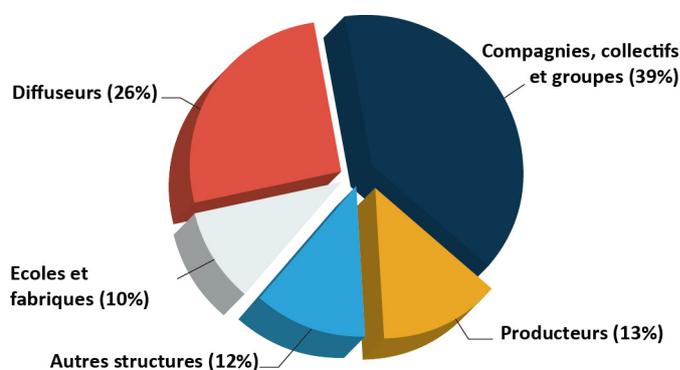


La **répartition géographique** a été comparée avec la récente enquête d'Opale sur les associations culturelles employeuses en France, dont le redressement est basé sur des données INSEE et RNA (Répertoire National des Associations).

Les répartitions sont très proches, à part une sous-représentation des structures franciliennes dans la présente enquête, et une légère surreprésentation en Bretagne et Occitanie.

/// 5 TYPES DE STRUCTURES

Les informations données ont permis de répartir les répondant·e·s en **cinq grands types de structures** que sont les compagnies, groupes et collectifs d'artistes, les diffuseur·euse·s avec ou sans lieu (salles de spectacles, événements, festivals), les producteur·trice·s (y compris labels et bureaux de production), les lieux d'enseignement, d'animation et de création réunis sous la terminologie Écoles et fabriques, et enfin les autres structures, où l'on trouve diverses disciplines, par exemple les médias ou les musées.¹

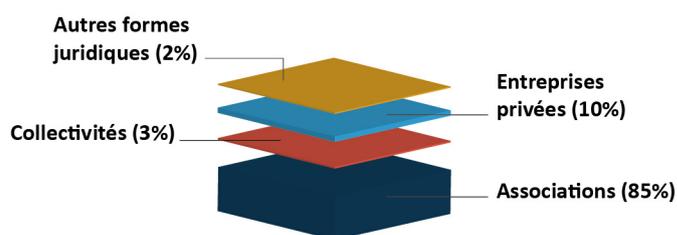


1 Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été systématisée dans les schémas et tableaux proposés dans cette synthèse.

/// DES STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE CHAMP DU SPECTACLE VIVANT, DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS ET DU SOUTIEN À LA CRÉATION

Le **statut juridique** des répondant-e-s est essentiellement associatif (85%). On trouve ensuite des entreprises privées (4,8% de SARL, 2,4% de coopératives...), en particulier dans le domaine de la production de spectacles et la prestation de services liés au spectacle.

Une répartition en quatre groupes donne le graphique ci-contre.



Les associations culturelles employeuses en France

Au regard de cette part très largement majoritaire d'associations, il est intéressant de rappeler ici quelques chiffres issus de l'enquête de 2019 de l'association Opale² portant sur les associations culturelles employeuses (données 2018). Selon cette dernière, **la France compte 40 000 associations culturelles employeuses qui génèrent 3,1 milliards d'euros de recettes d'activité annuelles sur un budget cumulé de 7,5 milliards d'euros.**

Le budget annuel moyen de ces associations culturelles employeuses s'établit à 191 468 et leur budget médian (50% au-dessus, 50% en-dessous) est plutôt aux alentours de 50 000 euros. Il se compose à 41% de recettes d'activité (vente de spectacles, billetterie, ateliers, cours, visites guidées, commandes...) et à 45% de subventions publiques.

Rappelons également que la moitié des associations culturelles employeuses dispose de moins de 23 500 de subventions. Enfin, 25% des associations culturelles employeuses subventionnées ne disposent pas d'aides au fonctionnement et 22% disposent seulement d'aides au projet, volatiles par définition. Plus des deux-tiers ne sont pas aidées par le ministère de la Culture.

Parmi les **domaines d'activité** principaux, le spectacle vivant est cité par près de 89% des structures. Les activités socioculturelles arrivent en deuxième position (citées par 16% des répondant-e-s), suivies par le multimédia (14%), et les arts plastiques (8%).

En ce qui concerne le **champ disciplinaire** principal, la musique est dominante (43%). Les arts de la rue (11%) et du cirque (3%) regroupent 14% des répondant-e-s et le théâtre 9%.

Dans les **fonctions principales**, l'éducation artistique et médiation culturelle est placée au même niveau d'importance que la diffusion et la création, ce qui rappelle l'attention portée au travail d'éducation, de sensibilisation à l'art et la culture et de participation des personnes à la vie culturelle par les acteur·trice·s culturel·le·s locaux·ales.

Fonctions principales déclarées par les structures répondantes

	Nb	% obs.
Éducation artistique et médiation culturelle	640	58%
Diffusion et/ou commercialisation d'œuvres	637	58%
Création d'œuvres artistiques et originales	623	56%
Production et/ou édition d'œuvres	489	44%
Accompagnement des artistes et des structures	351	32%
Enseignement/Formation	181	16%
Préservation et conservation de biens matériels et immatériels	35	3%
Total	1107	

2 Opale : ["Impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les associations culturelles employeuses"](#)

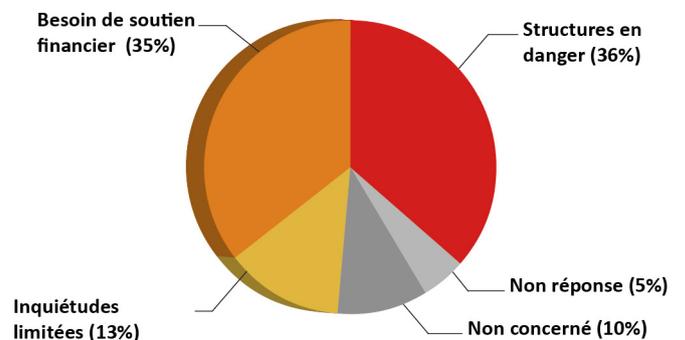
/// 4 STRUCTURES SUR 5 INQUIÈTES POUR LEUR AVENIR, DONT LA MOITIÉ CONSIDÈRENT LEUR PÉRENNITÉ EN DANGER

La crise sanitaire a un impact direct sur l'activité des structures. Pour 52,6% d'entre elles, elle conduit à une mise en sommeil momentanée du projet d'activité, et pour 34,7%, à un ralentissement significatif de la réalisation du projet d'activité. **42,8% d'entre elles annoncent être en mesure de ne maintenir que 10% ou moins de leur activité entre le 1er mars et la fin de l'été** (61,8 % d'entre elles 20 % ou moins, 82,1 % d'entre elles 40% ou moins !).

85% des répondant-e-s à l'enquête étant des associations, ces chiffres peuvent être mis au regard des constats opérés par l'association Opale, dans sa note de mai 2020 sur « L'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les associations culturelles employeuses ». En effet, selon cette note, *une baisse de 25% de leur activité sur l'année 2020 conduirait mécaniquement à une perte moyenne de 778 millions d'euros de recettes propres à l'échelle du champ culturel associatif employeur. Le double (1,5 milliard d'euros) est à redouter dans l'hypothèse d'une réduction de 50% de l'activité annuelle. La diminution des recettes d'activité des associations culturelles employeuses est particulièrement préoccupante au regard de la faiblesse structurelle de leurs fonds propres et, en conséquence, de la fragilité de leur trésorerie.*

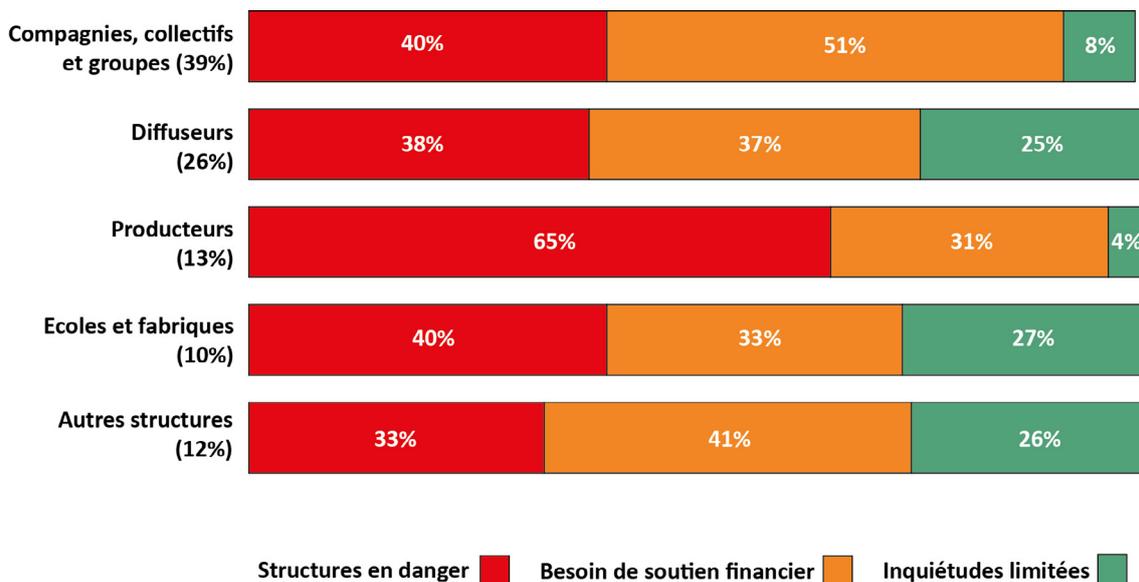
À la question relative au niveau d'inquiétude des structures sur leur avenir en cas d'impossibilité ou de limitation du recours à l'activité partielle pour leurs salarié-e-s pendant la crise sanitaire du COVID-19, **un taux global de 71% de répondant-e-s inquiet-ète-s pour leur avenir est apparu.** Certain-e-s déclarent avoir besoin de soutiens financiers pour « tenir le choc » (35%), et d'autres pensent que la pérennité même de leur structure est menacée à court ou moyen terme (36%).

Répartition des répondants par degré d'inquiétude



Les répartitions sont différentes selon les types de structures. On voit que les besoins de soutiens financiers sont majeurs chez les compagnies et collectifs, et que les structures les plus en danger se trouvent, proportionnellement, chez les producteur-trice-s.

Degré d'inquiétude par type de structure

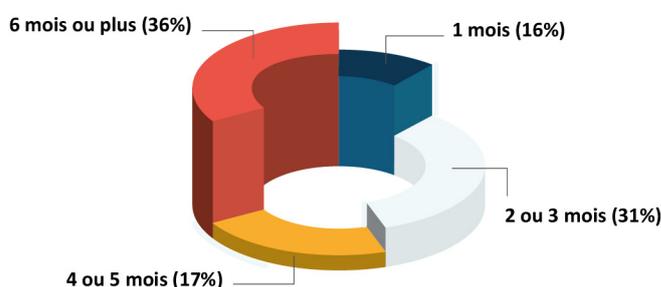


Une projection statistique réalisée à partir des données sur les associations culturelles employeuses de l'enquête Opale permet d'estimer à environ **27 400 le nombre de structures associatives culturelles confrontées à un risque élevé, dont 13 300 sont directement en danger**. L'évaluation quantitative quant au nombre d'associations concernées en France, par catégories de structures, avec des chiffres arrondis à la centaine, est la suivante :

PROJECTION NATIONALE ASSOCIATIONS À RISQUE	Besoin de soutiens financiers	Structure en danger	Total
Compagnies à risque	5 800	4 800	10 600
Diffuseurs à risque	3 600	3 900	7 500
Producteurs à risque	300	600	900
Écoles, fabriques à risque	2 100	2 400	4 500
Autres à risque	2 300	1 600	3 900
Total	14 100	13 300	27 400

On note que l'inquiétude est en partie liée au **nombre de mois de trésorerie disponibles**, puisque les structures à risque ont en moyenne 4,2 mois de trésorerie, et les structures aux inquiétudes absentes ou limitées 5,5 mois. Les inégalités sur ce plan existent néanmoins, puisque près de la moitié des structures (47,7%) ont entre 1 et 3 mois de trésorerie disponible seulement.

Nombre de mois d'exploitation couverts par la trésorerie à compter du 1er mai 2020



Au regard de ces données, nous pouvons en déduire que **60% des structures se retrouveront sans trésorerie dès septembre 2020**.

/// L'IMPACT SUR L'EMPLOI CULTUREL EST CONSIDÉRABLE

Les structures interrogées emploient 4 319 personnes pour 3 084 ETP (emplois en équivalents temps plein). Pour les structures dites « à risque », c'est-à-dire se déclarant avoir besoin de soutiens financiers ou être en danger, **le nombre de permanent-e-s est 3 279, pour 2 181 ETP, qui peuvent par conséquent être considérés comme des emplois menacés dans le courant de l'année à venir**.

Précisions méthodologiques quant aux projections statistiques nationales

Pour aboutir à des ordres de grandeur probables sur les nombres de structures et d'emplois impactés au niveau national, nous proposons d'appliquer à l'enquête UFISC COVID-19 des coefficients multiplicateurs issus de la récente étude menée par Opale sur les associations culturelles employeuses.

Pour cette étude, le champ d'analyse a été établi de manière exhaustive à partir des fichiers nationaux SIRENE et RNA, aboutissant à un total de 40 356 associations culturelles employeuses en France. Des critères de projection statistique ont pu être appliqués aux 800 associations interrogées, sur la base des informations de taille, de localisation et de catégorisation qui étaient disponibles dans les fichiers nationaux. L'étude Opale a été rendue de la sorte représentative du champ.

En rétablissant, sur l'ensemble des associations qui ont répondu à l'enquête UFISC COVID-19, les répartitions entre les différents types de structures que l'on trouve dans l'étude Opale après redressement statistique, ainsi que les moyennes par types de structures des nombres d'emplois permanents et de contrats CDDU annuellement conclus, on obtient des estimations qui tempèrent la représentation importante, dans l'enquête UFISC et par rapport aux moyennes du champ associatif pris dans son ensemble, des créateur-trice-s, producteur-trice-s et diffuseur-euse-s de spectacles fortement employeur-euse-s.

Le-la lecteur-trice trouvera donc, sur ces bases, les projections au niveau national des nombres de structures et d'emplois potentiellement menacés, tout en rappelant que la menace est ici une opinion, établie sur la base d'une représentation subjective.

La projection statistique opérée selon la méthode décrite (cf. encadré « Précisions méthodologiques quant aux projections statistiques nationales ») permet d'obtenir une évaluation du nombre d'emplois potentiellement à risque sur le territoire national proposée dans le tableau ci-dessous (chiffres arrondis à la centaine).

PROJECTION NATIONALE EMPLOIS EN DANGER	CDI	ETP
Compagnies à risque	14 100	11 000
Diffuseurs à risque	39 800	33 300
Producteurs à risque	700	600
Écoles et fabriques à risque	27 800	13 000
Autres à risque	15 900	12 000
Total à risque	98 300	69 900

Les répondant·e-s déclarent également avoir **annulé l'embauche**, entre le 1 mars et le 31 août (si l'arrêt des activités est confirmé pendant la période d'été) de 383 CDI, 2 156 CDD, ainsi que de **31 355 contrats en CDDU pour des artistes, et 14 260 pour des technicien·ne-s**.

La projection aboutit cette fois à l'évaluation ci-dessous des nombres de contrats annulés sur la période (chiffres arrondis à la centaine).

PROJECTION NATIONALE EMPLOIS EN DANGER	CDI	CDD	CDDU artistes	CDDU techniciens	Total CDDU
Compagnies à risque	5 700	21 800	128 800	32 300	161 100
Diffuseurs à risque	8 300	50 500	136 100	162 300	298 400
Producteurs à risque	50	2 000	29 700	11 700	41 400
Écoles et fabriques à risque	650	21 400	33 800	15 500	49 300
Autres à risque	2 700	6 900	8 300	3 000	11 300
TOTAL	17 400	102 600	336 700	224 800	561 500

Pour évaluer les effectifs, nous nous référerons à l'étude de Pôle Emploi « L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2017 »³, qui note une proportion de 14 contrats en moyenne par artiste, et de 21 par technicien·ne. L'évaluation ci-dessus porterait ainsi à **24 000 artistes et 10 700 technicien·ne-s le nombre de personnes concernées**.

Enfin, nous rappellerons les chiffres du « Rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles 2017 »⁴, qui évalue à 180 heures en moyenne par personne le nombre d'heures travaillées en CDD. Cela nous donne une estimation de **4 329 000 heures de travail réalisées par les artistes en CDDU** dans les associations artistiques et culturelles, lesquelles représentent 4,5% des 97,1 millions d'heures de travail des intermittent·e-s sur une année calculés par Pôle emploi.

Sans oublier les indépendant·e-s...

Les structures interrogées rémunèrent également de très nombreux·euses artistes-auteur·e-s et travailleur·euse-s indépendant·e-s. C'est le cas pour 25,7% d'entre elles au cours des douze derniers mois et bien que les données récoltées ne permettent pas d'en établir un chiffre précis, il apparaît clairement que la grande majorité ont été contraintes d'annuler ou de reporter les achats de prestations prévus (seules 15,9% des 229 structures concernées ont procédé à la « rémunération de toutes les prestations/achats prévus, qu'ils se concluent ou non »). Cela conduit évidemment à une mise en difficulté économique des artistes-auteur·e-s et travailleur·euse-s indépendant·e-s concerné·e-s, rien ne leur garantissant, même en cas de report, que les projets puissent être reconduits à l'identique.

3 [L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2017- Statistiques et Indicateurs n° 18.036](#)

4 [Rapport de branches 2017 de la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles \(CCNEAC\)](#)

Données projetées à l'ensemble du secteur culturel

Un ensemble de 27 400 associations en situation de risque

98 300 emplois de permanent·e·s en situation de fragilité (69 900 ETP)

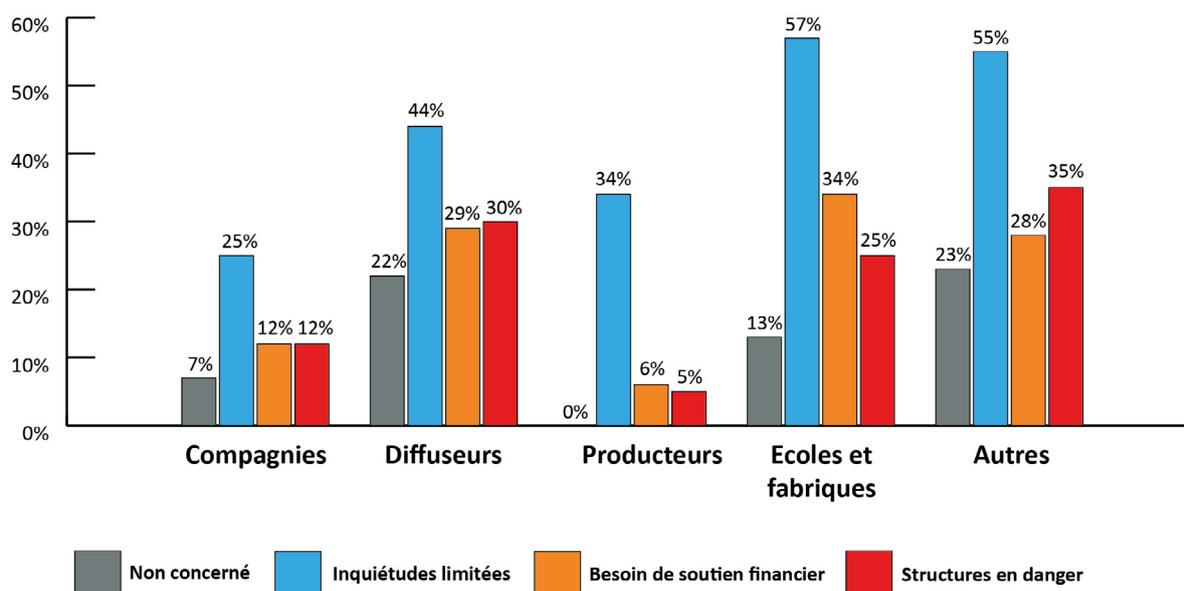
Annulation de 17 400 CDI, 102 600 CDD, 336 700 CDDU d'artistes et 224 800 de technicien·ne·s

Soit un total de 681 500 contrats annulés

/// L'UN DES FACTEURS AGGRAVANTS EST LE FAIBLE POURCENTAGE DE SUBVENTIONS PAR RAPPORT AU BUDGET DE CERTAINES STRUCTURES

Le graphique suivant fait nettement apparaître que les structures dont les inquiétudes sont limitées sont celles qui détiennent le plus fort pourcentage de subventions par rapport à leur budget total. En revanche, pour les producteur·trice·s qui sont inscrit·e·s dans une économie de marché (et dont une proportion importante possède par ailleurs un statut d'entreprise privée), le pourcentage est logiquement beaucoup plus faible que pour les autres catégories. On remarque également que l'ensemble des pourcentages est limité pour les compagnies et collectifs, dont l'économie repose sur la vente de spectacles. Le partenariat avec des collectivités publiques apparaît par conséquent comme un gage de stabilité.

Pourcentages moyens de subventions au regard du budget par type de structure



Ce gage de stabilité est néanmoins à relativiser en ce sens où, au moment de leur participation à l'enquête, **70% des répondant·e·s étaient en attente de versement de subventions ou d'aides** (au fonctionnement et/ou au projet), issues dans leur écrasante majorité de financements publics (répartis de manière homogène entre État, Régions, Départements, Communes et Intercommunalités) ou de sociétés civiles et autres organismes parapublics.

Or, pour un tiers des répondant·e·s (composés à 85% d'associations), les aides publiques représentent plus de 50% du total de leurs produits (la part moyenne est de 35,5%).

L'association Opale rappelle quant à elle, dans sa note « L'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les associations culturelles employeuses », que *69% des subventions, soit 2,2 milliards d'euros, proviennent*

des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements et régions) et 25% du ministère de la culture ou d'autres services de l'État (816 millions d'euros). Opale évalue également dans cette note qu'une diminution du volume global de subventions de 30% représenterait une perte de plus d'1 milliard d'euros pour le champ associatif culturel employeur.

Ce gage de stabilité que constituent pour un grand nombre de structures ces partenariats avec des collectivités publiques ne saurait donc demeurer effectif en cas de désengagement, même partiel, des collectivités ou de l'État en 2020 ou dans les années à venir... D'autant que, comme le rappelle Opale, *elles n'auront pas toutes la possibilité de mener à bien les actions pour lesquelles elles ont été financées en 2020, ce qui laisse planer un doute sur l'effectivité du versement in fine des subventions allouées. Par ailleurs, en l'absence de perspectives claires, il leur est difficile de déposer actuellement de nouvelles demandes de financement. On peut donc supposer qu'il existe un risque non négligeable de baisse du volume de subventions attribuées aux associations culturelles employeuses en 2020, mais aussi en 2021.*

/// RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL ET AU CHÔMAGE PARTIEL POUR LES CDI ET CDD, DISPOSITIONS MULTIPLES ENVISAGÉES POUR LES CDDU

Le recours au télétravail est largement utilisé pour les salarié·e·s en CDI et CDD, notamment par les structures qui ne sont pas ou peu inquiètes pour l'avenir (tous types de structures confondus). Ce sont par exemple ainsi un peu plus des trois quarts des répondant·e·s qui signalent y avoir recours pour leurs salarié·e·s en CDI (76,6%).

C'est également le cas pour le recours à l'activité partielle qui est même plus fréquemment cité que le télétravail pour les salarié·e·s en CDD (63,4 % contre 57,1%).

Pour les CDDU (salarié·e·s étranger·ère·s compris·e·s toutes les solutions semblent envisagées, l'annulation des contrats n'étant citée qu'à hauteur de 31,6 % par les répondant·e·s, derrière l'activité partielle (45,6%), le maintien de l'embauche en cas d'annulation (34,5%) ou encore le report de date (modification du CDDU – 31,7%).

Les commentaires libres confirment cette attention extrême apportée à la situation des intermittent·e·s par toutes les structures du spectacle vivant, qui participent à la sécurisation de ces emplois dans la mesure de leur possible.

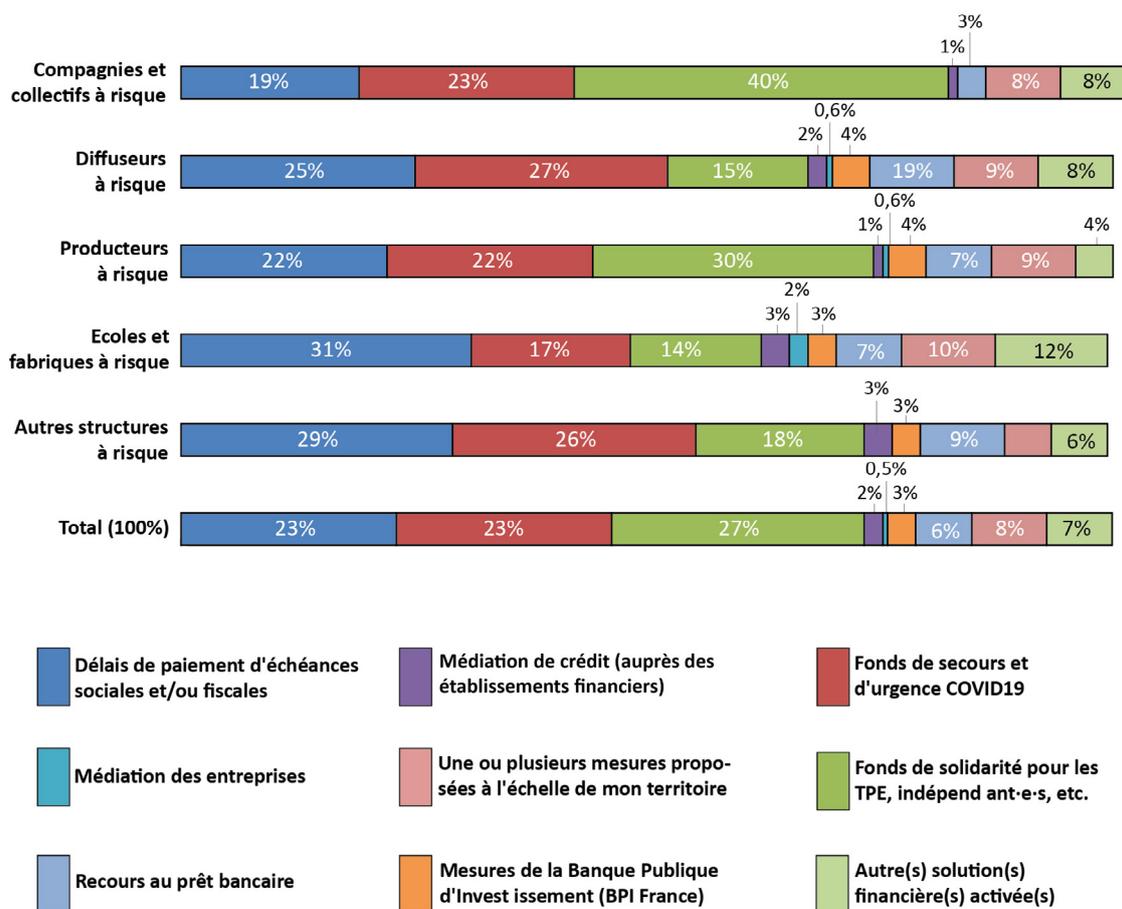
Il est enfin notable que la fermeture des frontières, sans perspective concernant les dates de réouverture hors Espace Schengen, empêche l'obtention de visas dans le cadre de l'embauche en CDDU de salarié·e·s étranger·ère·s ne résidant pas en France.

/// RECOURS À DES AIDES DIVERSES

Une partie des structures avaient fait appel, au moment où elles ont répondu à l'enquête, à différentes aides. Parmi les 456 citations, on trouve principalement en premier lieu le Fonds de Solidarité pour les TPE (45%), puis le dispositif de secours et fonds d'urgence COVID-19 (39%) et enfin le délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (39%). Il est à noter, dans une moindre proportion, que 14% des répondant·e·s ont également fait appel à une ou plusieurs mesures proposées à l'échelle de leur territoire et que 11% ont eu recours au prêt bancaire. Les mesures de la BPI, la médiation de crédits et la médiation des entreprises sont quant à elles très peu citées.

La répartition de ce recours aux aides entre les différents types de structures montre une forte utilisation du Fonds de Solidarité pour les TPE par les compagnies, groupes et collectifs.

Type de solutions financières déjà activées par les structures « à risque »

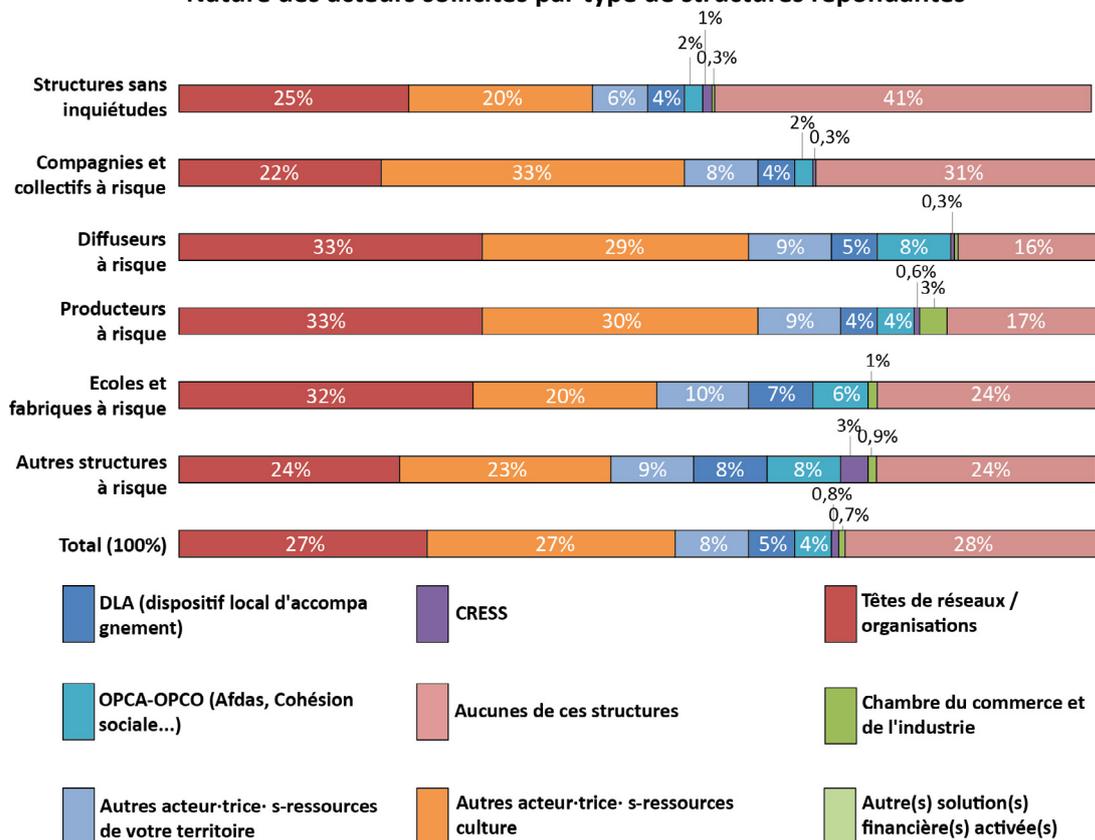


Outre ces solutions financières déjà activées, les répondant·e·s n'ayant pas encore activé de solutions ont précisé celles qu'ils-elles envisageaient à court terme. Sur un total de 490 citations, **45% des répondant·e·s précisent n'envisager aucune solution financière**. Puis, les plus envisagées sont le dispositif de secours et fonds d'urgence COVID-19 (28%), le délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (17%), le Fonds de Solidarité pour les TPE (16%) ou encore le recours à une ou plusieurs mesures proposées à l'échelle de leur territoire (14%).

/// DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT VARIÉS

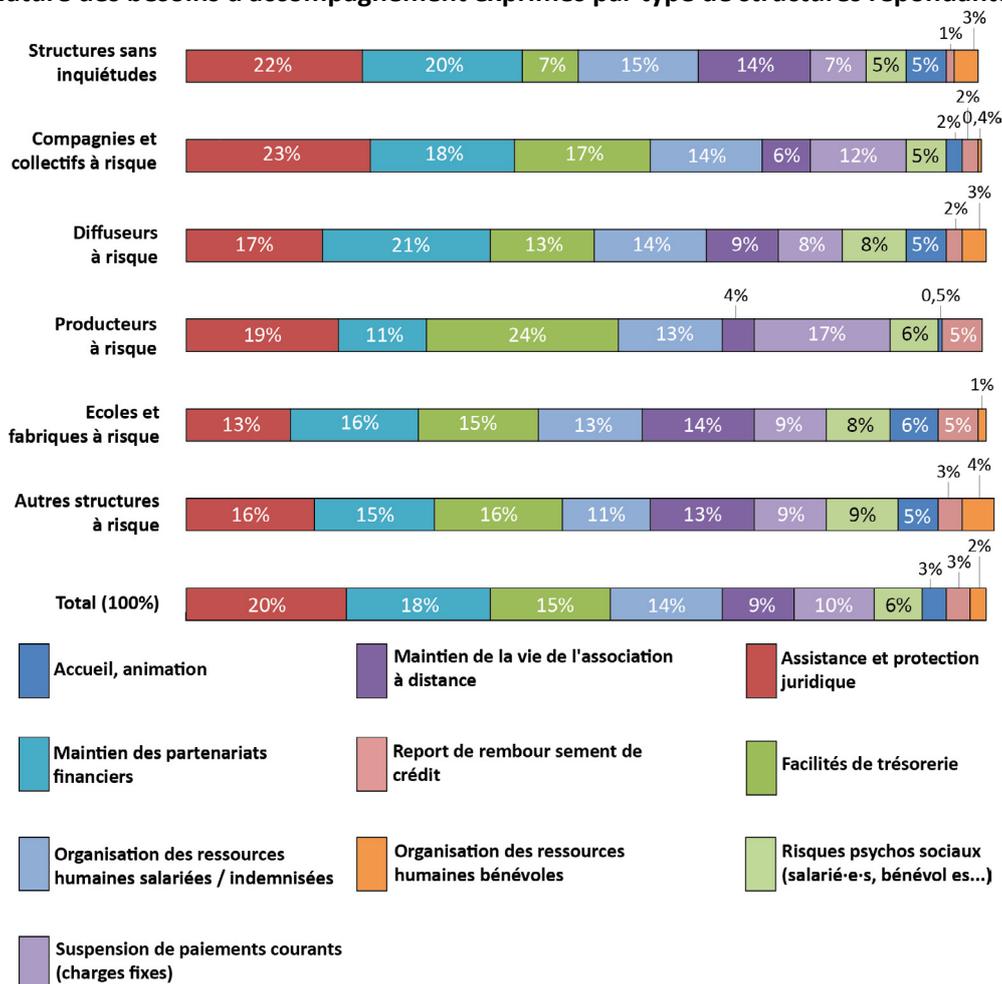
Pour être soutenues et accompagnées, les structures s'adressent principalement à leurs têtes de réseaux et aux acteur·trice·s ressources de leur territoire. Ces proportions ne reflètent sans doute pas une réalité au plan national, étant donné que la présente enquête a été fortement diffusée par ces mêmes réseaux auprès de leurs membres. Pour les autres citations, le recours aux connaissances et réseaux locaux arrive en seconde position, et le dispositif local d'accompagnement en 4ème position parmi les ressources activées.

Nature des acteurs sollicités par type de structures répondantes



Concernant les besoins d'accompagnement, les répondant·e·s ont coché 1746 possibilités dont les répartitions sont les suivantes.

Nature des besoins d'accompagnement exprimés par type de structures répondantes



Les besoins sont divers, avec une prépondérance de l'assistance et de la protection juridique et des facilités de trésorerie.

Dans une lecture transversale des textes libres relatifs à ces questions, on voit émerger des points de vue que nous pouvons présenter en quelques mots, sans prétendre à évaluation statistique :

- une demande récurrente de **recevoir moins d'informations, mais des informations claires et non contradictoires**, notamment sur les conditions d'application des aides mises en place ;
- une assistance sur la manière de mettre en place, dans les équipements et lors des interventions artistiques, les règles sanitaires afin d'assurer la sécurité des personnels et des publics, avec chiffrage des coûts induits par ces dispositions ;
- de nombreuses demandes de **prolongation des droits des intermittent·e·s** (ces demandes ayant été formulées avant l'annonce des mesures gouvernementales) ;
- une aide à la réorganisation du travail, que ce soit pour la rédaction des contrats, l'organisation technique de la répétition, de la diffusion ;
- un soutien à la gouvernance de l'association pour réduire les effets néfastes du confinement et de l'arrêt de travail sur le moral des membres de l'équipe, et les risques psychosociaux induits ;
- plusieurs structures invitent à la mise en place de **débats d'ampleur sur l'avenir de leur métier, soit par filières, soit au niveau local**, ce que l'un·e des répondant·e·s résume par l'idée d'états généraux de la culture pour penser l'après.

Plus précisément, ce sont 234 répondant·e·s qui ont spécifié leurs attentes et besoins en matière de soutien et d'accompagnement. Après croisement, une brève analyse a permis de dresser une typologie de catégories de réponses.

La première catégorie regroupe 93 réponses et concerne « le soutien des partenaires publics par rapport à la situation ». Plusieurs sous-catégories se dégagent :

- Une demande de soutien aux intermittent·e·s pour un maintien dans l'emploi ;
- Une demande de soutien financier direct notamment pour les entreprises ;
- Une demande d'exonération de loyers ;
- Une demande d'aides pour l'après crise.

La deuxième catégorie de réponses concerne « la visibilité pour la suite » (46 réponses) avec deux sous-catégories :

- Clarifier les mesures de soutien ainsi que la lecture des textes en vigueur ;
- Clarifier les mesures de reprise et avoir un calendrier clair sur la reprise.

La troisième catégorie de réponses concerne « la question du protocole de reprise » (37 réponses) avec trois sous-catégories :

- Pour la majorité, cela rejoint la problématique de « visibilité pour la suite », d'avoir « un cadre clair pour la reprise » ;
- Avoir des protocoles sanitaires clairement définis ;
- Avoir des moyens pour mettre en place les mesures sanitaires.

S'expriment ensuite des besoins en « conseils administratifs, juridiques et financiers » (19 réponses dont principalement des structures de création et des producteur·trice·s), notamment concernant la mise en place de l'activité partielle. La majorité de ces besoins exprimés concernent la gestion d'urgence de la crise.

La cinquième catégorie de réponses en matière de besoins concerne « la solidarité entre les différents acteur·trice·s artistiques et culturel·le·s et partenaires publics » (17 réponses dont essentiellement des structures de création et des producteur·trice·s), regroupant deux sous-catégories :

- Mener une réflexion à plusieurs sur la manière dont on peut réinventer la suite plus collectivement, plus solidairement ;

- Être solidaire dans la gestion de la crise entre les différent·e·s acteur·trice·s artistiques et culturel·le·s.

Le besoin de « Repenser ses activités et projets » constitue une sixième catégorie (14 réponses) sachant que certaines de ces demandes rejoignent les questions de « solidarité ».

Enfin, s'exprime le besoin de « conseil et accompagnement en Ressources Humaines » qui peut rejoindre les besoins concernant des « difficultés internes » (6 réponses). Ce besoin concerne essentiellement les structures qui fonctionnent en grande partie grâce au bénévolat.

Un·e répondant·e exprime une alerte assez représentative des inquiétudes à moyen et long terme exprimées par de nombreux·euses acteur·trice·s : « des mesures de suspension, de report ou de prêt ne changeront rien aux difficultés financières durables que vont connaître nos structures ».

/// CONCLUSION

Cette enquête flash coordonnée dans le cadre de la « Mobilisation et coopération art et culture contre le COVID-19 » initiée par l'UFISC, ses organisations membres et plusieurs organisations, réseaux et fédérations nationaux et régionaux, démontre une nouvelle fois **l'intensité de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les acteur·trice·s du champ artistique et culturel**, en particulier de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'inquiétude est très grande dans le secteur. La crise du COVID-19 génère une perte d'activité retentissante et les pertes financières qui vont avec. **Quatre structures sur cinq se déclarent inquiètes pour leur avenir**, dont la moitié considèrent leur pérennité même directement en danger. L'impact sur l'emploi est, lui aussi, considérable. Les projections réalisées à partir des données de l'enquête, réalistes, font état de **plusieurs centaines de milliers de contrats annulés : plus de 15 000 CDI, un peu plus de 100 000 CDD ; plus d'un demi-million de CDDU !** Il s'agit évidemment d'une crise sans précédent dans notre secteur, dont les données chiffrées, ici ou ailleurs, permettent de prendre la réelle mesure, et au sein de laquelle la question de l'emploi, intermittent ou permanent, occupe une place particulièrement sensible.

Les répondant·e·s préviennent que **toute forme de désengagement de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, des sociétés civiles**, même partiel, qu'il soit à court ou moyen termes, **porterait un coup décisif à nombre d'entre eux·elles**. Cette situation entraînerait par là-même la disparition et un **fort recul des droits culturels**, et ce qu'ils signifient : l'émancipation des personnes, le développement de leur pouvoir d'agir et de leur participation dans des cheminements culturels de qualité.

Les problématiques que connaissent les acteur·rice·s, révélées par cette enquête, sont de natures extrêmement diverses et, relèvent le plus souvent de cas particuliers, distincts. **Les besoins exprimés nécessitent des réponses et un accompagnement adaptés, voire personnalisés**. Être en mesure d'apporter des réponses adéquates, telle était l'un des principaux objectifs de cette enquête. Les organisations membres de cette mobilisation s'organisent en ce sens, notamment à travers le lancement récent d'un « Centre d'assistance mutualisé Art et Culture ».

Les mesures politiques et économiques doivent suivre, être affinées au regard des remontées de terrain telles que celles proposées dans le cadre de cette enquête, **les efforts doivent se poursuivre**. Ces mesures doivent s'élaborer **dans un cadre de co-construction active**, rassemblant les acteur·trice·s culturel·le·s, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements. Les acteur·trice·s demandent plus de clarté, la transmission d'informations moins diffuses, concernant notamment les protocoles de reprises d'activités. Et il·elle·s espèrent et revendiquent **un soutien sur le long terme**, durable, renforcé, qui dépasse la simple mise en place de mesures de crise éphémères, **dans la perspective d'un « après » réinventé, plus solidaire, plus humain, plus collectif**.

ANNEXES

Rapports statistiques complémentaires

Des rapports statistiques complémentaires à la présente synthèse sont consultables et téléchargeables en ligne.

Ces rapports statistiques regroupent la majeure partie des données de cette enquête en tris à plats par régions administratives et sur le périmètre national. Une sélection d'indicateurs croisés avec différentes variables et sous-populations de répondant·e·s est également disponible dans ce dossier.

[Accéder aux rapports statistiques complémentaires](#)

Références bibliographiques

CCNEAC : [“Rapport de branches 2017 de la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles \(CCNEAC\)”](#), mai 2018.

Opale/CRDLA Culture : [“Impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les associations culturelles employeuses”](#), mai 2020.

Pôle emploi : [“L’emploi intermittent dans le spectacle au cours de l’année 2017 - Statistiques et Indicateurs n° 18.036”](#), septembre 2018.

Précisions méthodologiques quant au recodage de variables

Variable COV01-04b - Nature juridique

Recodage COV01-04 « Forme juridique » en 4 modalités :

- Associations (Association loi 1901)
- Entreprises privées (SA- SARL- SAS – EURL + Coopérative, Scop, Scic + Auto-entrepreneur + Entreprise individuelle)
- Collectivités (Établissement public – EPCC + Collectivité territoriale)
- Autres formes juridiques (Société civile + Société d'économie mixte – Syndicat + Autre forme juridique)

Variable COV03-07a - Type de structure

Recodage COV03-07 « Vous vous définiriez principalement comme (type de structure) » en 5 modalités :

- Compagnies (Compagnie, collectif d'artistes, ensemble ou groupe de musique)
- Diffuseurs (Association organisatrice d'événements sans lieu fixe + Festival + Lieu de diffusion pluridisciplinaire + Salle de concert + Théâtre, centre culturel)
- Producteurs (Bureau de production, prestataire de services administratifs + Label de musique)
- Écoles, fabriques (Centre d'animation ou socioculturel + École, structure d'enseignement et/ou de formation + Fabrique artistique, lieu intermédiaire, lieu de création artistique + Producteur de spectacles, tourneur, bookeur)
- Autres structures (Agence artistique, promotionnelle ou publicitaire + Agence culturelle départementale ou régionale + Bibliothèque, médiathèque, archives + Centre de ressources + Cinéma + Distributeur physique et/ou numérique, libraire ou disquaire + Galerie, salle d'exposition + Groupement, fédération + Ludothèque + Maison d'édition d'œuvres audiovisuelles, multimédia ou de jeux vidéo + Maison d'édition d'œuvres littéraires + Média (presse, radio, TV, web) + Musée, monument historique, site archéologique ou patrimonial + Prestataire technique, sécurité, etc. + Autre type de structure)

Variable COV04-13b - Estimation du risque

Recodage COV04-13a « En cas d'impossibilité ou de limitation du recours à l'activité partielle, vous diriez que : » en 4 modalités :

- Inquiétudes limitées (La part de financements publics dans le budget de votre structure ou le maintien de son activité sont suffisants pour couvrir les frais relatifs à l'emploi permanent ou intermittent)
- Besoin de soutien financier (L'impact sera important sur l'économie de la structure et d'autres solutions de soutien financier seront nécessaires à la pérennité de la structure)
- Structure en danger (court ou moyen terme) (La pérennité même de la structure est remise en cause à très court terme (un à trois mois) + La pérennité même de la structure est remise en cause à court terme (quatre à six mois) + La pérennité même de la structure est remise en cause à moyen terme (six mois à un an))
- Non concernés (Vous n'êtes pas concerné car votre structure n'a pas ou très peu recours à l'emploi + Non réponse)
- Sans inquiétudes : cet item utilisé dans certains tableaux et graphiques regroupe les types de structures non cernées ainsi que celles à inquiétudes limitées.

Les communiqués de la Mobilisation et coopération Arts et Culture

Dès le début de la crise du Covid-19, L'UFISC, ses organisations membres et plusieurs autres organisations, réseaux, fédérations se sont associés et mobilisés auprès des structures artistiques et culturelles de l'ensemble de nos concitoyen·ne·s pour faire face à l'extension et à l'impact de l'épidémie. Cette mobilisation qui ne s'est pas émoussée repose sur les principes d'intérêt général et de solidarité qui doivent être encore plus forts durant cette période de difficultés.

L'UFISC, ses membres et plusieurs organisations, réseaux, fédérations, tou·te·s associé·e·s, se sont ainsi organisé·e·s afin de pouvoir remonter les informations, réaliser la veille et construire les ressources nécessaires pour venir en appui des structures artistiques et culturelles.

Vous trouverez ci-dessous les liens ressources, les communiqués et prises de position de cette Mobilisation Coopération Art et Culture concernant les mesures qui doivent et peuvent être mises en place.

- L'UFISC est signataire de la [Lettre ouverte au Président de la République du 06/05/20](#)
- Consulter [l'Adresse au gouvernement sur la reprise d'activité et le plan de soutien au secteur artistique et culturel](#)
- Communiqué du 26/05/20 : [Est-ce trop demander que de la cohérence, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre ?](#)
- Communiqué du 05/05/2020 : [Pour un après solidaire](#)
- Communiqué du 17/04/2020 : [Quels festivals après le 11 mai ?](#)
- Lettre ouverte du 03/04/2020 : [Lettre ouverte aux Ministres concerné·e·s pour des mesures urgentes à prendre !](#)
- Communiqué du 27/03/2020 : [Diversité culturelle et solidarité : pour une clarification des premières mesures annoncées](#)
- Communiqué du 20/03/2020 : [Diversité culturelle et solidarité : des mesures urgentes à mettre en œuvre !](#)
- Communiqué du 19/03/2020 : [Mobilisation contre le Covid 19](#)